



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 juillet 2022

### **ANBL a tenu sa première réunion du comité consultatif de producteurs d'alcool artisanal**

**FREDERICTON (Nouveau-Brunswick)** – Dans le cadre de sa Stratégie de production locale pluriannuelle, ANBL a tenu sa première réunion de comité consultatif le 27 juin dernier. Le comité, composé d'ANBL et de représentants de toutes les catégories de producteurs d'alcool artisanal locaux de la province, a d'abord été fondé en tant qu'enceinte propice à la collaboration dans le but de partager des renseignements, de recevoir les commentaires des producteurs et de communiquer les pratiques exemplaires du secteur.

« Nous sommes heureux de collaborer étroitement avec ce secteur spécialisé, afin de cerner des occasions permettant de multiplier les retombées économiques du secteur de l'alcool artisanal », a indiqué Lori Stuckles, présidente et cheffe de la direction d'ANBL. « Ce fut une première réunion positive. Nous attendons avec impatience notre prochaine réunion, alors que nous pourrions sans aucun doute constater tout le chemin que nous aurons parcouru d'ici là ».

En tant que principal détaillant d'alcool au Nouveau-Brunswick, ANBL soutient cette croissance continue tout en se concentrant sur la durabilité du secteur qui apporte la plus grande valeur à tous les Néo-Brunswickois. La mise sur pied du comité consultatif de producteurs d'alcool artisanal marque le début d'une nouvelle relation d'affaires basée sur une communication claire, la collaboration et le respect mutuel.

« Cette réunion fut un premier pas important vers l'amélioration de la communication et de la collaboration entre les producteurs d'alcool artisanal locaux et ANBL, le plus grand partenaire d'affaires de ce secteur d'activité », a commenté Lloyd Chambers, président de l'Association des producteurs d'alcool artisanal du Nouveau-Brunswick (APAANB). « Nous comptons réaliser d'importantes avancées, tout en continuant de collaborer et de partager les meilleures pratiques du secteur parmi toutes les catégories de producteurs ».

De nombreux sujets ont été abordés de la réunion, notamment les suivants : événements importants pour les producteurs d'alcool artisanal, comme le lancement de la Stratégie de production locale pluriannuelle, les changements apportés aux programmes et aux politiques d'ANBL, les parts de marché, l'assurance qualité et les possibilités d'exportation.

Les membres du comité consultatif de producteurs d'alcool artisanal ont été choisis dans le cadre d'un processus de candidature qui a eu lieu au printemps 2022. Les membres comprennent ANBL, ainsi que des représentants des brasseurs artisanaux du Nouveau-Brunswick (3), un macro-brasseur, ainsi qu'un représentant de chacun des groupes suivants : distillateurs, vineries, cidreries, producteurs de panachés et APAANB.

- Trois représentants (ou plus) d'ANBL
- Trois brasseries artisanales du Nouveau-Brunswick (à différentes capacités de production)
  - Pump House Brewery
  - Graystone Brewing
  - Les Brasseurs Petit-Sault
- Un distillateur artisanal du Nouveau-Brunswick
  - Ole Foggy Distillery
- Un viticulteur artisanal du Nouveau-Brunswick
  - Magnetic Hill Winery
- Un producteur de cidre artisanal du Nouveau-Brunswick
  - Red Rover Craft Cider
- Un producteur artisanal de panachés du Nouveau-Brunswick
  - Blue Roof Distillers
- Une macrobrasserie du Nouveau-Brunswick
  - Moosehead
- Deux représentants de l'APAANB
  - Président
  - Directrice générale

Le comité se réunit sur une base trimestrielle.

### **À propos d'ANBL**

ANBL est une société d'État provinciale responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcoolisées dans la province. Elle sert le public et plus de 1 100 titulaires de permis par le biais de 40 magasins corporatifs, 88 magasins d'agence privés, 87 magasins d'agence de producteurs locaux et 70 épicerie. Le portefeuille de produits comprend plus de 2 500 UGS, dans tous les canaux de vente au détail dont des vins, des spiritueux, des bières et d'autres produits, tels que des panachés et des cidres, ainsi que des boissons alcoolisées produites localement.

### **Personne-ressource pour les médias :**

Emilie Dow

Spécialiste en communications

[media.relations@anbl.com](mailto:media.relations@anbl.com)